

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D012

Acquisition de tables et de bancs

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la commune,

Vu la proposition reçue,

Considérant le besoin en mobilier, et notamment en tables et en bancs,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise COFRADIS, dont le siège social est situé à REMOULINS - rue du Moulin d'Aure - est retenue pour la fourniture et la livraison de 10 tables et 20 bancs pliable, pour un montant total de **1 442.50€ hors taxes, soit 1 731.00€ toutes taxes comprises**

Article n°2 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 07/03/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

